

LOZERE

SAINT DENIS EN MARGERIDE - Commune

Séance du 24 avril 2026

Membres en exercice : 8

Date de la convocation: 20/04/2026

Présents : 8

vingt-quatre avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Vincent CHARDON

Votants : 8

Présents : Vincent CHARDON, Andrée DOMERGUE, Serge CORNUT, Nadine TICHIT, Joseph TREBUCHON, François PIERRON, Nicole GOUDET, Frédéric PASCAL

Pour : 8

Contre : 0

Représentés :

Abstentions : 0

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Andrée DOMERGUE

Objet : 5.3 Désignation des représentants à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI - DE_2026_021

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article **L.5211-7** ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de Saint Denis en Margeride au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Madame / Monsieur le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1. DÉSIGNE** en qualité de représentant **titulaire** : **Mme Nicole GOUDET, conseillère municipale.**
- 2. DÉSIGNE** en qualité de représentant **suppléant** : **M. Vincent CHARDON, Maire.**
- 3. PRÉCISE** que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.

Date de transmission de l'acte: 07/05/2026
Date de reception de l'AR: 07/05/2026
048-214801458-DE_2026_021-DE

4. AUTORISE Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Vincent CHARDON
Président de séance

Andrée DOMERGUE
Secrétaire de séance